



## COORDONNATEUR/COORDONNATRICE DE PROJETS

### Service des infrastructures

### Poste cadre régulier – Temps plein

#### DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du directeur adjoint du Service des infrastructures et conformément aux lois, règlements et politiques en vigueur, le ou la coordonnatrice de projets planifie, organise, dirige, contrôle et évalue les différents projets qui lui sont mandatés. La personne veille au bon déroulement de projets ou de mandats qui lui sont attribués.

Plus spécifiquement, la personne planifie, coordonne et supervise la réalisation de projets d'infrastructures municipales, de génie civil et de bâtiments, de l'étude d'avant-projets jusqu'à la réalisation. Elle participe à la mise à jour des banques d'informations relatives aux infrastructures municipales. Elle participe à la conception, à l'estimation des coûts, à la surveillance et à la réalisation des projets municipaux. Elle évalue la qualité des travaux techniques, émet des recommandations ou entreprend les actions nécessaires et s'assure que toutes les étapes en vue de l'exécution des travaux techniques qui ont été approuvés soient franchies. Elle effectue des recherches, réalise des études, rédige des rapports, élabore des solutions en collaboration avec les intervenants internes et externes. Elle effectue la surveillance de chantiers en vue du respect des clauses contractuelles et des exigences techniques. Elle assure le développement des projets en effectuant le suivi des budgets et des échéanciers. Elle analyse, en collaboration avec son supérieur immédiat, les soumissions qui ont trait aux projets de génie et recommande l'octroi des travaux. Elle représente la Ville lors de la négociation et la conclusion des ententes relatives aux travaux municipaux à intervenir avec les promoteurs et en assure le suivi. Elle collabore à la préparation et au suivi des programmes de subventions gouvernementales reliées à certains projets.

L'énumération des tâches ci-dessus mentionnées n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, la personne effectue toutes tâches connexes à sa fonction ou conformes à ses capacités.

#### EXIGENCES

##### Savoir :

- Détenir un BAC en génie civil / génie de la construction ou l'équivalence.
- Connaître les codes, lois et normes régissant l'industrie de la construction.
- Connaître les infrastructures routières, leurs aspects techniques et fonctionnels.
- Avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office.
- Posséder une connaissance générale du logiciel AutoCad.
- Détenir un permis de conduire de classe 5, valide.
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec est un atout.
- Connaître le milieu municipal est un atout.

##### Savoir-faire :

- Posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Posséder une expérience en gestion de projets de construction.
- Posséder une attestation de cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ou s'engager à l'obtenir.

##### Savoir-être :

- Être une personne autonome, organisée, rigoureuse, structurée et en mesure de gérer plusieurs dossiers simultanément.
- Avoir de l'aisance dans la lecture et la compréhension de plans et devis.
- Faire preuve d'un jugement pratique, d'initiative et d'une aptitude à analyser différents problèmes.
- Démontrer une bonne capacité d'analyse des impacts géotechniques et environnementaux.
- Posséder des habiletés à communiquer auprès des diverses clientèles.
- Avoir des aptitudes pour le travail d'équipe et les relations interpersonnelles.

**Selon l'expérience : 83 453\$ à 101 772 \$**

**Participation au régime de retraite et assurances dès l'embauche/ Autres avantages sociaux concurrentiels**

**Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 12 juillet 2024.**

Par courriel : [rh@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:rh@villedemont-tremblant.qc.ca)

**Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant.  
Seules les personnes retenues seront contactées.**